LUNDI 16 NOVEMBRE 2026

GT OPCO :
2027 L'OUVERTURE DU CHANTIER INDEMNITAIRE !?

(COMPTE-RENDU UNSA DOUANES – GROUPE DE TRAVAIL)



Trois enseignements majeurs se dégagent de cette réunion : RECONNAISSANCE, SÉCURITÉ, MISSIONS.

*Depuis les premiers groupes de travail, l'UNSA Douanes porte une exigence constante : **l'évolution des missions OPCO doit enfin s'accompagner d'une véritable valorisation professionnelle et reconnaissance indemnitaire.***

Nous avons multiplié les interventions, les courriers et les revendications, en demandant l'ouverture d'un cycle de négociation consacré à la formation, aux métiers, aux conditions d'exercice et à la rémunération des opérations commerciales. Notre persévérance commence-t-elle à porter ses fruits ?

*À l'occasion de ce groupe de travail, l'intersyndicale a obtenu l'engagement d'aborder des sujets majeurs en 2027 tels que l'évolution des missions, le maillage territorial et, surtout, **la reconnaissance indemnitaire des agents OPCO !***

Une première avancée que l'UNSA Douanes entend transformer en résultats concrets. Car si l'inscription de l'indemnitaire à l'agenda constitue une étape importante, discuter de rémunération ne signifie pas encore augmenter les rémunérations !

RECONNAISSANCE INDEMNITAIRE : L'UNSA DOUANES MAINTIENT LA PRESSION !

La reconnaissance des métiers OPCO ne peut plus être le parent pauvre des politiques indemnitaires.

L'UNSA Douanes a rappelé que les missions se complexifient, que les responsabilités augmentent et que les agents développent des expertises toujours plus pointues sans bénéficier d'une reconnaissance financière et d'une valorisation de leur parcours de carrière adaptées.

Les centres d'expertise en constituent une illustration particulièrement parlante. À **Blagnac**, nos collègues, se mobilisent pour obtenir une prime reconnaissant la technicité et la sensibilité des opérations qu'ils traitent.
Mais la question ne s'arrête pas aux seuls centres d'expertise. Les bureaux de douane, les services spécialisés et l'ensemble de la branche OPCO doivent bénéficier d'une réflexion sur la reconnaissance de leurs **métiers** et de leurs **sujétions particulières**.



Nous avons également rappelé notre demande d'indemnisation financière exceptionnelle de l'engagement des agents confrontés aux dysfonctionnements de DELTA I/E.

La Direction générale ne peut pas continuer à exiger davantage de technicité, de disponibilité et de responsabilités tout en laissant la reconnaissance indemnitaire au point mort.

Pour l'UNSA Douanes, les discussions annoncées en 2027 devront déboucher sur des propositions concrètes, avec un calendrier et des perspectives budgétaires.

SÉCURITÉ DES CONTRÔLES : UN GILET PARE-BALLES NE FAIT PAS UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION !

L'essentiel de la séance a été consacré à **la sécurité des agents OPCO** lors des contrôles. La DG a présenté son instruction-cadre, les dispositifs de prévention, les dotations en gilets pare-balles et l'application d'alerte WaryMe.

L'UNSA Douanes estime nécessaires ces évolutions, mais rappelle que la sécurité ne se décrète pas dans une instruction : elle doit être garantie sur le terrain. Les agents doivent disposer de **formations pratiques, d'équipements adaptés, d'effectifs suffisants et de possibilités réelles de renfort.** Les chefs de service et les encadrants doivent également bénéficier du soutien de leur hiérarchie lorsqu'un contrôle présente des risques incompatibles avec les moyens disponibles.

Concernant **WaryMe**, nous avons souligné la nécessité d'une formation effective des utilisateurs et d'une chaîne d'alerte opérationnelle, depuis le déclenchement du signal jusqu'à l'arrivée des secours.

Nous avons également rappelé que les risques professionnels ne se limitent pas aux interventions extérieures. Les agents assurant **l'accueil du public** (physique ou à distance) et les missions de dédouanement dans les bureaux doivent eux aussi bénéficier d'une protection adaptée.

Enfin, la reconnaissance officielle de risques justifiant la dotation de certains agents OPCO en **gilets pare-balles** ne peut pas être déconnectée de la question indemnitaire.

UNSA DOUANES : 6 RUE LOUISE WEISS – BÂTIMENT CONDORCET – TÉLÉDOC 322 – 75703 PARIS CEDEX 13 / UNSADOUANES@GMAIL.COM / TÉL. : 0766321859 / 0617097262

LUNDI 16 NOVEMBRE 2026

GT OPCO :
2027 L'OUVERTURE DU CHANTIER INDEMNITAIRE !?

(COMPTE-RENDU UNSA DOUANES – GROUPE DE TRAVAIL)

Dès le mois de mars, l'UNSA Douanes avait été à l'initiative d'une revendication claire : **reconnaître financièrement les risques particuliers** auxquels sont exposés les agents OPCO lors des contrôles extérieurs. Nous avions proposé deux pistes : l'évolution du **cadre indemnitaire** existant ou la création d'une **sujétion spécifique** permettant de reconnaître la dangerosité de certaines missions.

Notre démarche n'a jamais consisté à opposer les opérations commerciales à la Surveillance, pour laquelle nous défendons également la revalorisation de l'indemnité de risque. Il s'agit simplement de reconnaître **les contraintes propres à chaque métier**, à la hauteur des risques réellement encourus.

Car la contradiction devient difficilement défendable : comment la Direction générale peut-elle considérer qu'une mission présente un risque suffisamment sérieux pour nécessiter une protection balistique, tout en laissant sans réponse la reconnaissance indemnitaire de cette même exposition ?

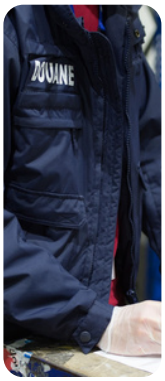
Un gilet pare-balles protège l'agent, mais ne supprime ni le danger, ni les contraintes opérationnelles, ni la pénibilité des interventions.

Depuis mars, notre revendication est sur la table. La DG reconnaît désormais les risques. **L'UNSA Douanes exige donc qu'elle en tire toutes les conséquences, y compris sur la fiche de paie.**

MISSIONS ET MAILLAGE TERRITORIAL : PAS DE MODERNISATION AU DÉTRIMENT DES AGENTS !

Les discussions annoncées pour 2027 devront également aborder **l'évolution des missions** OPCO et **l'avenir du réseau territorial** douanier (le maillage). Pour l'UNSA Douanes, ces deux sujets sont indissociables.
La modernisation du dédouanement, l'automatisation des procédures et le développement de nouveaux outils ne doivent pas devenir des prétextes à la suppression d'emplois ou à la concentration des activités dans un nombre réduit de structures.
Un bureau de douane ne se résume pas au traitement informatique des déclarations. C'est une présence territoriale, une expertise de proximité, un accueil, des visites en entreprise et des contrôles physiques.
Nous exigerons donc une véritable **cartographie des métiers**, une évaluation des **conséquences des transformations** sur les effectifs et des garanties sur le maintien des capacités opérationnelles des services. Nous serons attentifs à ce que cette cartographie reflète la réalité du terrain. Et à chaque mission recensée devront correspondre les effectifs nécessaires pour l'accomplir.
Moderniser les outils pour réduire les bureaux et les personnels serait une bien curieuse conception du progrès.

FOCUS 2027 : UNE PREMIÈRE AVANCÉE, MAIS L'UNSA DOUANES ATTEND DES ACTES !



L'UNSA Douanes se félicite que la mobilisation intersyndicale ait permis d'obtenir l'inscription de trois sujets essentiels aux discussions de 2027. Cette perspective rejoint directement les revendications que nous portons depuis les premiers groupes de travail.

Mais notre objectif ne se limite pas à obtenir des réunions supplémentaires. **Nous voulons une véritable négociation** sur les métiers, les conditions d'exercice et la rémunération, avec des engagements concrets pour les personnels.

Les agents OPCO ont suffisamment entendu parler de modernisation, de nouvelles missions et de responsabilités accrues.

Il est temps qu'ils entendent enfin parler de reconnaissance sur leur fiche de paie. La reconnaissance peut passer par une valorisation symbolique. Mais la reconnaissance principale reste indemnitaire : c'est elle qui rend la technicité des agents réelle et visible.

L'UNSA DOUANES A PORTÉ LA REVENDICATION. L'INTERSYNDICALE A OBTENU L'OUVERTURE DES DISCUSSIONS. EN 2027, NOUS EXIGERONS DES RÉSULTATS !

UNSA DOUANES : 6 RUE LOUISE WEISS – BÂTIMENT CONDORCET – TÉLÉDOC 322 – 75703 PARIS CEDEX 13 / UNSADOUANES@GMAIL.COM / TÉL. : 0766321859 / 0617097262